

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 30/03/2023

*Date d'Affichage : 30/03/2023

*Conseillers en exercice : 9

*PRESENTS : 1

*VOTANTS : 1

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril à 14 heures le Comité de la Caisse des Ecoles légalement
convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PLAIGNAUD Vice-Président de la Caisse des
Ecoles. 2^{ème} convocation suite à réunion du 29/03/2023 où absence de quorum.

Était présent : Monsieur Michel PLAIGNAUD.

Absents excusés : Monsieur Thierry BRUN, Madame Murielle FANOUIILLER,
Madame Typhanie DESPIAU, Madame Isabelle LACOUR,
Madame Marion MAESTRONI et Monsieur Vincent BLANGY.

Absents : Madame Muriel DANQUAH et Monsieur Stéphane CHEPPTTELL

Monsieur PLAIGNAUD a été élu Secrétaire de séance.

Déli. 4 Subventions versées au BP Caisse des Ecoles 2023

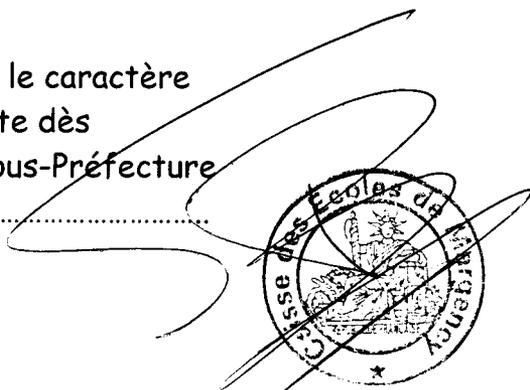
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président de la Caisse des Ecoles, Monsieur Michel
PLAIGNAUD concernant la demande de subvention, les membres du comité à l'unanimité

DECIDE de subventionner au budget primitif 2023 à l'article 657381 de la façon suivante :

- Comité de Val d'Oise de la Ligue contre le Cancer, 150 euros,
- GSCF Pompiers Humanitaires, 150 euros

Le Président certifie le caractère
Exécutoire de cet acte dès
Sa transmission en sous-Préfecture
Affiché le



Fait à Margency, le 5 avril 2023
Le Président,
Thierry BRUN.

